ACCIDENTS PAR EXPOSITION AU SANG ET AUX LIQUIDES BIOLOGIQUES



CONDUITE À TENIR



PAS UNE MINUTE À PERDRE

Immédiatement

Piqûres et blessures

- Ne pas faire saigner
- Nettoyer immédiatement la zone lésée à l'eau et au savon puis rincer
- Réaliser une antisepsie pendant 5 mn avec au choix :
 - 1. Dakin ® stabilisé
 - 2. Eau de javel à 0.4% (*)
 - 3. Polyvidone iodée en solution dermique ou alcoolique
 - 4. A défaut, alcool à 70°
 - 5. Si patient suspect ou atteint d'ATNC : eau de javel à 2%(*)

Projections sur les muqueuses et dans les yeux

- Enlever et jeter les lentilles de contact si projection dans les yeux
- Rincer abondamment au sérum physiologique ou à défaut à l'eau, pendant 5 mn

(*) Dilution eau de Javel:

0.4 % Chl : 250 ml à 9.6% Chl + 750 ml eau = 1L à 2.6% Chl 100 ml à 2.6% Chl + 600 ml eau = 700 ml à 0.4% Chl **2% Chl :** 250 ml à 9.6% Chl + 1L eau = 1L 250 à 2% Chl

AVANT LA 3ème HEURE QUI SUIT L'ACCIDENT

Connaître le statut sérologique du patient source

Statut connu séropositif VIH

Non prélevable

Non identifiable

Allo SMIT: 46395 (Bip médecin de garde)

Statut inconnu, mais prélevable (avec accord préalable du patient)

Entre 8h et 19h du lundi au vendredi, entre 8h et 16h le samedi :

Allo Laboratoire de virologie : 90491 Allo Acheminement urgent : 801

DÈS CONNAISSANCE DU RÉSULTAT

Si résultat négatif

Entre 8h30 et 16h du lundi au vendredi :

Allo Médecine du Travail *

Si résultat positif

Allo SMIT: 46395 (Bip médecin de garde)

Statut inconnu mais prélevable (avec accord préalable du patient) hors heures ouverture du Laboratoire de virologie

Allo SMIT: 46395 (Bip médecin de garde)

ENSUITE ET DANS LES 48h

- Alerter le cadre de santé du service ou à défaut le cadre de garde
- Faire établir par un médecin thésé le **certificat** initial de déclaration d'accident du travail
- Prendre rendez-vous au service de Médecine de Santé au Travail pour :
- 1. Effectuer les sérologies (VIH, Hépatite.B, Hépatite.C) et le dosage des transaminases
- 2. Remettre déclaration accident du travail
- Pour le suivi sérologique et si traitement anti-VIH prescrit, se référer au mode opératoire « accidents d'exposition au sang »



Respecter les PRECAUTIONS STANDARD, c'est se protéger

* Médecine du Travail

Purpan:

(05617) 72152

Rangueil:

(05613) 22261

(05613) 22118

(05613) 22346

Information destinée au personnel hospitalier pour affichage dans les salles de soins Version 5 – Juillet 2017 Réf : MO-Accidents par Exposition au Sang

